

N° 44259-2017/1-ACTS/ DDR
du 15 décembre 2017

**Rapport de présentation
au Bureau de l'assemblée de la province Sud**

OBJET : modification de la délibération modifiée n° 27-91/APS du 7 mai 1991 fixant les tarifs des fournitures de plants fruitiers de la pépinière fruitière de Port-Laguerre

PJ : annexe modifiée
un projet de délibération

Les travaux des Assises du développement rural qui ont contribué à élaborer la politique publique agricole provinciale (PPAP) ont constaté le vieillissement du verger et une tendance au ralentissement du développement des productions fruitières, alors que les importations restent importantes. Pour redynamiser la filière et atteindre l'objectif de 75 % d'autosuffisance à l'horizon 2025, soit 16 000 tonnes de production locale de fruits, l'augmentation des surfaces de verger est essentielle pour tendre vers une surface cultivée de 800 hectares.

Pour répondre au besoin en plants nécessaires à cette relance de la filière, cinq pépinières privées sont à ce jour agréées. L'agrément provincial repose sur l'opérationnalité des installations de production et le respect d'un cahier des charges de production pour chaque espèce produite.

	Commune	Production agréée	Capacité totale de production
Christian BERNUT	La Foa	Agrumes, bananes, ananas, pêcheurs, manguiers, avocatiers, letchis	25 000
LA FERME DU SUD (Marc VIALON)	Mont-Dore	Agrumes, bananes, ananas, pêcheurs	7 000
Charles GIROLD	La Foa	Agrumes	1 000
Gérald MOGLIA	Sarraméa	Agrumes, pêcheurs	1 000
BURO VERT	Nouméa	Agrumes	2 000

De plus, depuis 1991 la direction du développement rural (DDR) de la province Sud entretient l'activité de la pépinière fruitière de Port-Laguerre, pour pallier d'éventuelles carences du privé ou initier des productions innovantes comme récemment celles du cœur de palmier et de la vanille export.

Messieurs Christian BERNUT et Marc VIALON ont signalé à la DDR le faible dynamisme actuel de la filière qui se traduit par une activité réduite de fourniture de plants aux professionnels. Ils ont de fait attiré notre attention sur l'incidence financière qui résulte de la gestion d'un stock de plants notamment lorsqu'il s'agit de plants greffés (agrumes, manguiers, avocatiers et pêcheurs) ; l'impact sur la trésorerie des pépinières étant principalement dû à la fabrication des porte-greffes qui représente en moyenne 60 % du coût du plant et 75 % de sa durée d'élevage.

Dans le but de lever cette contrainte, la pépinière provinciale pourrait augmenter sensiblement sa production de porte-greffes et les proposer aux pépiniéristes à un prix de vente adapté. Compte-tenu des coûts de production constatés, ce prix pourrait être fixé, pour tout type de porte-greffe, à huit cents (800) francs CFP/plant, contre un tarif actuel de neuf cents (900) à mille trois cents (1 300) francs CFP/plant selon la durée d'élevage.

Une seconde modification tarifaire est proposée pour la vente par la pépinière de Port-Laguerre de rejet d'ananas. Il s'avère que le prix de vente, actuellement fixé à cent quatre-vingt (180) francs CFP/rejet, est erroné car il omet la répétition sur 3 cycles de la production des rejets.

Confrontée à l'absence de disponibilité de matériel végétal sain et de qualité, la direction du développement rural a été conduite à importer des vitro-plants d'ananas. Le coût de production de rejets prêts à planter à partir d'un vitro-plant est évalué à soixante-dix (70) francs CFP/rejet, montant auquel il est proposé d'ajuster le tarif de vente de la pépinière.

Cette réduction permettra de faciliter la mise en place de nouvelles parcelles d'ananas avec une réduction du niveau d'investissement en rejets pour le producteur (2 450 000 F/ha au lieu de 6 300 000 F/ha, base 35 000 rejets/ha).

Signalons que la révision à la baisse de ce tarif impose par ailleurs de modifier l'annexe 7 du DISPPAP pour ajuster le montant de l'aide provinciale à l'achat de rejet issu de vitro-plant actuellement fixé à 80 francs CFP/rejet. La proposition qui est faite est de fixer l'aide à 35 francs CFP/rejet.

Enfin, l'expérience acquise de la pépinière en matière de production de plants bouturés de vanilliers permet de proposer une baisse significative à 130 francs CFP/plant du prix de vente actuellement fixé à 550 francs CFP/plant.

Cette diminution qui intègre néanmoins le coût de l'indexation virale, garante de la qualité sanitaire du matériel végétal, se justifie par les ajustements techniques suivants maintenant mis en œuvre en routine par la pépinière :

- utilisation d'un substrat composé uniquement de compost de déchets verts ;
- conditionnement des boutures en pochons de 2 litres (au lieu de 5 litres) ;
- réduction de 10 à 3 mois de la durée d'élevage ;
- élevage sans tuteur.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

ANNEXE
Tarifs de vente de la pépinière provinciale de Port-Laguette

Identification du matériel végétal produit	Tarifs
Greffons et yeux (agrumes, pêcheurs, manguiers, avocatsiers...)	80 F
Semences de porte-greffe de citrus (prix au Kg)	30 000 F
Porte-greffe toute espèce	800 F
Porte-greffe élevage court (avocatier, pêcheurs)	900 F
Porte-greffe élevage moyen (agrumes hors flying dragon)	1 100 F
Porte-greffe élevage long (manguier et flying dragon)	1 300 F
Plants bouturés élevage court (barbadines, goyaviers, fruits de la passion, figuiers...)	800 F
Plants bouturés élevage long (longaniers, letchis, grenadiers...)	1 300 F
Plants bouturés de vanille	130 F 550 F
Plants bouturés d' <i>Arachis pintoï</i>	40 F
Plants fragmentés élevage moyen (bananiers...)	1 100 F
Plants fragmentés élevage long (arbres à pain...)	1 300 F
Plants d'agrumes greffés sur porte-greffe autre que flying dragon	1 800 F
Plants d'agrumes greffés sur flying dragon	2 000 F
Plants fruitiers greffés élevage moyen (pêcheurs, pécaniers...)	1 500 F
Plants fruitiers greffés élevage long (anones, caramboliers, manguiers...)	1 800 F
Plants fruitiers à double greffage (avocatsiers...)	2 500 F
Plants fruitiers issus de marcottes (letchis, longaniers...)	2 300 F
Plants fruitiers issus de semis élevage court (fruits de la passion, papayers...)	700 F
Plants fruitiers issus de semis élevage moyen (anones, jacquiers ...)	800 F
Plants fruitiers issus de rejets élevage court (ananas...)	70 F 180 F
Plants fruitiers issus de rejets élevage moyen (bananiers...)	1 000 F
Plants fruitiers issus de vitro-plants (bananiers, ananas...)	900 F